



**HAL**  
open science

## Le souvenir de Rome en Catalogne du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle

Michel Zimmermann

► **To cite this version:**

Michel Zimmermann. Le souvenir de Rome en Catalogne du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Cahiers du CRATHMA (Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge), 2000, Antiquité romaine loin de Rome, VIII, pp.171-181. hal-02911604

**HAL Id: hal-02911604**

**<https://hal.science/hal-02911604>**

Submitted on 4 Aug 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le souvenir de Rome en Catalogne du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle

par Michel ZIMMERMANN

**A**priori, l'histoire de la Catalogne dans la période considérée n'a pas grand chose à voir avec la question posée, pour deux raisons essentiellement.

- La Catalogne – qui n'existe ni comme réalité institutionnelle ni comme représentation politique – participe de l'histoire franque jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle ; elle ne produit aucune historiographie propre et, d'une manière générale, apparaît parfaitement stérile dans tous les domaines de la production littéraire, idéologique ou spirituelle.
- Dans un second temps, le pays apparaît entièrement tourné vers la quête d'une souveraineté et la construction d'une identité collective ; la « nation » catalane se construit dans un entre-deux, entre le royaume franc qui s'éloigne et l'*Hispania* devenue étrangère.

Quiconque travaille sur la région s'aperçoit rapidement que son existence s'enracine dans une vive conscience gothique, dont les témoignages sont multiples et spectaculaires ; le « gothicisme » constitue un élément essentiel de l'identité régionale ; il semble nourrir un esprit de résistance à la conquête franque, et on a tendance à l'interpréter comme une résurgence du traditionnel antagonisme franco-gothique. Il s'avère cependant que cette fidélité gothique n'est pas exclusive d'un sentiment légitimiste et s'accommode d'une allégeance à l'ordre franc<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Plusieurs des idées émises dans cet avant-propos ont été développées entre 1972 et 1990 dans diverses publications qu'il serait fastidieux et sans doute inutile de recenser à nouveau. Certaines ont été regroupées dans M. Zimmermann, *En els orígens de Catalunya. Emancipació política i afirmació cultural*, Edicions 62, Barcelone, 1989. La culture de la

Ainsi apparaît-il souhaitable de réexaminer la question et de s'interroger sur l'environnement culturel et intellectuel où s'inscrivent les Catalans au moment de leur « libération » et au long des années de leur incorporation à l'espace politique franc. Que signifie cette « conscience gothique » exhibée avec ostentation ? Plus que manifestation d'antagonisme national, n'est-elle pas témoignage d'attachement à un ordre ancien, celui auquel reste associé le nom d'Isidore de Séville ? De nombreux indices tendent à l'attester, comme l'adéquation rigoureuse entre *Hispania* et *Gothia*, ou l'ambiguïté qui s'attache à l'invocation de la Loi Gothique, toujours présentée comme la « Loi des Pères » ou les « antiques lois »... La fierté gothique des habitants de la future Catalogne, l'insistance avec laquelle ils s'affublent du nom de *Gothus* où appellent *Gothia* l'espace où ils vivent, ne sont-elles pas d'abord volonté de mémoire ? Fidélité à un « ordre gothique » ou « romano-gothique » ?

Il est évident que le souvenir de Rome n'est pas cultivé comme tel en Catalogne du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle ; il n'est ni explicite ni même conscient. On peut cependant se demander s'il ne constitue pas un élément fondamental de la pensée politique des Catalans, ou plus largement de leur système de représentations au moment où ils se trouvent brutalement incorporés à l'espace politique franc, puis arrachés à sa tutelle protectrice ?

Je me propose de répondre à la question en traitant les trois points suivants :

Catalogne constitue la trame de l'ouvrage tiré de notre thèse d'État, *Écrire et lire en Catalogne (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Publications de la Casa de Velázquez, à paraître.

- La mémoire recouvrée et le désir de restauration.
- L'ordre des Goths ou le souvenir de Rome.
- Le décor romain : une manie archaïsante ?

### La mémoire recouvrée et le désir de restauration

Les plus anciens documents évoquant la situation des territoires catalans au moment de la conquête franque datent du second tiers du IX<sup>e</sup> siècle ; curieusement, ils sont assez nombreux à consentir, dans un préambule ou dans le dispositif même de l'acte, une place importante à l'évocation des événements récents ; ils proposent une théologie de l'histoire fondée sur la succession de cycles au cours desquels alternent au pouvoir fidèles et infidèles, ceux-ci étant suscités par la colère divine devant les péchés des hommes ; après une première alternance, est revenu le temps des fidèles à qui Dieu confie le soin de transformer le monde.

L'image qui prévaut est celle de paysans arachant, au prix du *labor* et de la *sudor*, les terres à la friche pour les convertir en cultures (*de eremo trahere, ad culturam reducere*<sup>2</sup>).

Le terme de cette reconquête collective, qui correspond à d'importants mouvements migratoires, est atteint avec la *restauratio* ; peu de mots sont aussi fréquemment utilisés dans la documentation des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles ; le terme est doté d'une étonnante plasticité qui lui confère une signification extensive ; la *restauratio* est d'abord strictement matérielle, celle d'un champ ou d'une église ; elle est ensuite exhumation institutionnelle (les préoccupations se concentrent autour de la restauration de la métropole de Tarragone) ; il arrive enfin que *restauratio*, dépourvu de déterminatifs, revête une

acception générale et évoque la volonté – ou la nostalgie – de retour à un ordre ancien...

En effet, au delà de l'anonymat collectif du travail pionnier, les indigènes manifestent la claire conscience d'un temps duel ; à un passé révolu tente de s'accrocher ou de se rallier ; après un hiatus qui apparaît comme une escapade hors du temps, un présent restaurateur ; il suffit pour s'en convaincre de relever l'attention portée à l'ancienneté des toponymes (*quod antiqui vocant*), soit pour souligner une continuité, soit pour opposer l'usage actuel au mot ancien ; d'autres toponymes portent en eux-mêmes mention de leur ancienneté (*arcos antiquos*) ; de la même manière, toute mention de Terrassa appelle l'évocation immédiate et contrite de l'ancien siège d'Egara (*in terminio de Terracia vel de Egara, salvo iure Egarensis ecclesiae*), et la dissémination de l'adverbe *olim* dans les documents entretient l'idée et le regret d'une césure dans le cours du temps.

L'évocation nostalgique du passé se fixe bientôt sur deux termes présentés comme équivalents ou synonymes : *Gothia* et *Hispania*. Un document de 907 est particulièrement clair à cet égard ; un concile réuni à Barcelone évoque avec regret la splendeur du passé : *Cum priscis temporibus tota Hispania atque Gotia sacris insisteret eruditionibus et vernaret clero et fulgeret ecclesiis Christo dicatis*<sup>3</sup>.

Les deux mots gardent leur actualité au IX<sup>e</sup> siècle, puisque la chancellerie franque traite de *Gothi* ou *Hispani* les nouveaux sujets de l'Empire, désigne comme *gothicum regnum* ou *pars Hispaniae* les territoires sud-pyrénéens soumis à son autorité.

Si les habitants des comtés catalans hésitent à se dénommer eux-mêmes *Hispani*, ils manifestent

<sup>2</sup> Voir à ce sujet M. Zimmermann, Le rôle de la frontière dans la formation de la Catalogne (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), *Las sociedades de frontera en la España medieval*, Saragosse, 1993, p. 7-29.

<sup>3</sup> *Diplomatari de la Catedral de Vic (segles IX-X)*, Ed. Junyent i Subirà éd., Patronat d'estudis ausonencs, sans date, t. 1, p. 36, doc. 39.

une conscience très vive de leur gothicité ; l'utilisation permanente de la Loi Gothique, abondamment citée, parfois accompagnée de la mention explicite du roi Receswinth (*hoc est divulgatum ad tempore Recesvindi regis, legum magister*) (975), la croissance de l'anthroponymie gothique, que l'incorporation à l'espace franc semble favoriser, constituent autant de témoignages spectaculaires. Les annalistes francs ont beau jeu de dénoncer dans cette permanence gothique un foyer de résistance et de souligner que les soulèvements ou insurrections des premières décennies du IX<sup>e</sup> siècle sont l'œuvre de *Gothi*, tellement hostiles aux Francs, suggère Ermold le Noir, qu'ils préfèrent la soumission aux Maures... L'historien ne peut qu'être impressionné par l'atmosphère « gothique » dans laquelle baignent les comtés catalans.

Mémoire recouverte ou permanence longtemps dissimulée, il conviendrait d'établir un parallèle avec ce qui se passe au même moment dans le royaume asturien ; l'idéologie en cours à Oviedo semble plus exclusivement politique ; elle repose sur la conception volontariste d'une continuité de l'ordre tolédan et de son transfert. En Catalogne, l'idée dominante est celle d'une restauration, d'une réappropriation du passé qui ne se pose pas d'abord en termes politiques (l'ordre franc est accepté) ou territoriaux (l'idée de Reconquête est totalement absente).

C'est sans doute la raison pour laquelle, après avoir été politiquement soustraite à l'*Hispania*, la Catalogne finit par s'en détacher idéologiquement ; dès le début du X<sup>e</sup> siècle, le mot désigne une réalité étrangère – la terre des Sarrasins – au delà des territoires animés par la conscience gothique. Devenue distincte de l'*Hispania*, la *Gothia* survit intensément dans la conscience des

Catalans, composante d'une Chrétienté désormais confondue avec l'espace franc<sup>4</sup>.

Mais qu'est-ce que cette *Gothia*, concept assuré et territoire indistinct, qui semble désormais cristalliser l'identité des futurs Catalans ?

### L'ordre des Goths ou le souvenir de Rome

L'équivalence affirmée entre *Gothia* et *Hispania* nous ramène au VII<sup>e</sup> siècle et à la monarchie tolédane ; la restauration qu'attendent les Catalans est celle de l'ordre romano-gothique célébré par Isidore de Séville à travers la métaphore des noces de l'*Hispania* et des Goths. L'ordre des Goths est aussi celui de Rome ; derrière la victoire gothique se perpétue la présence romaine.

• Le souvenir de Rome est d'abord implicite, inclus dans la révérence nostalgique portée à l'ordre gothique ; l'expression documentaire ignore l'influence des modèles romains dans la société wisigothique ; or le royaume chrétien de Tolède est la traduction politique de la fusion entre Goths et Hispano-romains ; l'héritage romain y est en permanence actualisé dans la vie du royaume par la prégnance du modèle impérial byzantin sur les souverains wisigoths. Aucune dynastie barbare n'a manifesté au même point le souci de l'*imitatio imperii*, apparue sous le règne de Léovigild comme un véritable programme de gouvernement, non exclusif au demeurant d'une volonté de reconquête des territoires byzantins d'Andalousie. Plus qu'aucune société contemporaine, la société wisigothique perpétue la société romaine ; la « libération » de la Catalogne après plusieurs décennies de soumission à l'Islam a revivifié une mémoire gothique et, avec elle, son enracinement romain.

<sup>4</sup> M. Zimmermann, Aux origines de la Catalogne. Géographie politique et affirmation nationale, *Le Moyen Âge*, t. LXXXIX, 1983, n° 1, p. 5-40.



• Mais la mémoire romaine est également explicite, quoique diffuse, dans la Catalogne des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Quatre domaines sont susceptibles d'en fournir le témoignage.

L'historiographie reste décevante. De quelle manière les Catalans se situent-ils dans l'histoire ?

Les plus anciens textes historiographiques catalans sont postérieurs à la conquête carolingienne et totalement tributaires de l'histoire franque ; il s'agit de simples listes ou généalogies des souverains francs, incluant parfois la mention de la durée des règnes et quelques notes annalistiques ; la plus ancienne, parvenue dans une version arabe, est due à Gotmar de Gérone et date de 940 ; elle débute avec le règne de Clovis (« Le premier des rois de Francia fut Codion (!) que sa femme appelée Gortile, alors qu'il professait le religion des idoles, amena à embrasser la foi chrétienne ») ; toutes les autres débutent avec le règne de Charlemagne, plus rarement de Pépin ; quelques-unes font précéder le règne de Charles de la mention de la « libération ».

*Aera DCCCXXXVIII, regnante Domno Karulo Imperatore, anno ordinationis suae in regno XXXIII, introivit rex Ludovicus filius ejus in Barchinonam, expulso inde omni populo Sarracenorum.*

*Karolus praelibatus regnat annis XLVII et menses III.*

C'est bien avec la conquête franque que débute l'histoire catalane<sup>5</sup>.

Deux chroniques offrent toutefois une perspective différente ; parvenues jusqu'à nous dans des copies récentes, elles sont difficiles à dater, mais nous avons eu l'occasion de montrer que le sac de Barcelone par Al-Mansûr en 985 avait entraîné une réorganisation, sinon une réécriture de

l'une et de l'autre ; nous pouvons légitimement en déduire que la partie antérieure, même composée en plusieurs temps, traduit les représentations et conceptions en cours au X<sup>e</sup> siècle.

La *chronicon alterum rivipullense* débute par la procuratèle de Ponce Pilate, datée de 27 après Jésus-Christ (65 de l'ère hispanique). Après quoi, 39 notes annalistiques conduisent à la mort de Grégoire le Grand (placée en 589) ; dans un premier temps, elles font alterner de manière systématique la liste des empereurs romains et celle des martyrs, la Passion du Christ se trouvant intercalée entre la décollation de Jean-Baptiste et celle de Jacques ; la double mémoire de Rome, civile et chrétienne, est harmonieusement rassemblée ; la liste impériale s'interrompt après Antonin le Pieux ; celle des martyrs se poursuit jusqu'en 581 ; s'y ajoutent quelques notes relatives aux Pères et à des translations de reliques<sup>6</sup>.

Après saint Grégoire, une seule note illustre le VII<sup>e</sup> siècle : la mort d'Isidore (602. *Ob. S. Isidori episcopi Ispalensis*). Immédiatement après elle sont notés les deux événements fondateurs de l'histoire catalane récente : l'invasion musulmane de l'Espagne et l'avènement de la dynastie carolingienne ; ils sont inscrits dans leur origine, comme une anticipation de leur conséquences sur la région.

707. *Sema rex cum Sarracenis in Hispania ingressus est.*

714. *Karolus vetulus regnat.*

L'invasion de la péninsule (à laquelle est attaché le nom de Sema, celui qui la « conduira » jusqu'aux Pyrénées) et le « règne » de Charles Martel, grand-père du « libérateur » constituent la préface d'une histoire « domestique ».

Cette brève chronique présente sans la moindre solution de continuité l'époque antérieure à

<sup>5</sup> M. Zimmermann, La prise de Barcelone par Al-Mansûr et la naissance de l'historiographie catalane, *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, 1980, t. 87, n° 2, p. 191-218

<sup>6</sup> Le *Chronicon alterum rivipullense* nous est parvenu dans l'édition de J. Villanueva, *Viage literario a las iglesias de España*, Madrid, 1803-1852, T. V, append. p. 241-249.

711 ; la rupture intervient avec l'apparition de nouveaux partenaires, cause et manifestation d'un premier rétrécissement de la perspective historique. Après une seconde allusion à *Sema rex sarracorum*, la chronique de Ripoll devient une simple généalogie-obituaire des rois francs, interrompue par les seuls événements concernant l'histoire locale.

La seconde chronique – *alterum chronicon rotense* – provient d'un espace culturel différent, le diocèse de Roda d'Isavena, dans le comté de Ribagorça. Elle est datée d'après le système de l'ère jusqu'en 926, année au cours de laquelle s'effectue la conversion dans le comput de l'Incarnation<sup>7</sup> (*Era DCCCLXIII passus est Sanctus Pelagius sub Durahaman Preside. Annus Domini DCCCCXXVI quando ipse fuit natus*).

La chronique, qui débute par la naissance du Christ (*era XXXVIII. Ihesus Christus Filius Dei natus est*), constitue jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle un martyrologe, chaque notice incluant le nom de l'empereur responsable du martyre (*Era CCCXXVII passi sunt Julianus, Sebastianus, Adrianus sub Diocletiano*).

Après la mention de la mort de saint Martin, un hiatus de près de 5 siècles conduit au martyre du jeune Pélage, contemporain du passage au comput de l'Incarnation. Après quoi l'œuvre se réduit à une chronique catalane, simple obituaire comtal, au milieu duquel s'intercalent quelques mentions de raids sarrasins sur les comtés catalans.

De l'étude de ces deux chroniques, on peut conclure qu'elles situent clairement l'histoire catalane en rupture avec l'époque antérieure, rupture préparée par un long silence documentaire ; quant à l'image romaine que véhiculent les textes, elle reste ambiguë, sinon contradictoire ; la chroni-

que de Ripoll célèbre à la fois les empereurs, dont les règnes successifs structurent le temps, et les martyrs « romains », héros de l'aventure chrétienne, alors que la chronique de Roda rend explicitement les premiers responsables de la mort des seconds... Le triomphe du christianisme s'est réalisé contre Rome. Ignorant l'intervention des Francs et l'épisode carolingien, la chronique de Roda passe directement de l'époque des martyrs à la célébration des dynasties indigènes, ponctuée par les affrontements avec les Sarrasins.

*Anno 985 capta fuit Barchinona a Sarracenis.*

*Anno 1003 factum est praelium in Albesa cum Sarracenis, ubi Berengerius Episcopus Elensis perimitur.*

Comtes et évêques catalans sont les nouveaux martyrs de la foi.

Le deuxième territoire qui entretienne la mémoire de Rome est celui du droit. Nous avons à diverses occasions souligné le respect – le véritable culte – entourant l'usage de la Loi Gothique ; celle-ci n'est pas seulement pratiquée comme source unique du droit privé ; elle est abondamment citée et invoquée en tête des actes, avant même l'appel à la protection divine. Il n'est pas dans notre projet de reprendre la discussion sur l'importance des apports romains dans la Loi des Wisigoths ni de rouvrir le débat opposant les partisans de la territorialité du droit à ceux de la personnalité.

Nous nous contenterons de simples constatations. En premier lieu, l'évocation de la Loi Gothique est toujours assortie de qualificatifs rappelant son ancienneté : *lex prisca, lex antiqua, lex Patrum, lex gothica quam sancti Patres dimulgaverunt*, en l'occurrence les Pères conciliaires de Tolède<sup>8</sup>...

<sup>7</sup> J. Villanueva, *op. cit. supra*, t. XV, append. doc. LX, p. 332-335.

<sup>8</sup> M. Zimmermann, L'usage du droit wisigothique en Catalogne du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Approches d'une signification culturelle, *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. IX, 1973, p. 233-281, et *Écrire et lire...*, passim.

Plus révélatrices sont les confusions – simples lapsus ou amalgames conceptuels – entre le code gothique et la *lex romana* ; à diverses reprises, dans les eschatocols inscrivant la peine des sacrilèges, usurpateurs et contempteurs de la charité d'un donateur, la référence à la Loi Gothique (*sicut in lege gothica, sicut lex Gotorum...*) est remplacée par *sicut in lege romana*<sup>9</sup>. Rien ne justifie une telle substitution ; ni la nature du châtement ni son montant n'isolent ces quelques actes de la masse des autres. Nous devons donc admettre dans l'esprit du rédacteur une certaine assimilation des deux codes juridiques. Reste à savoir ce que l'analyse du contexte pourrait suggérer comme explication. En effet, les rares actes présentant cette anomalie proviennent soit de la région d'Urgell, qui apparaît à plus d'un égard comme un conservatoire de la culture wisigothique resté à l'écart de la conquête musulmane, soit des comtés occidentaux du Pallars et Ribagorça, assez isolés pour avoir échappé à l'empreinte de la romanisation...

Au delà de ces confusions, la Loi romaine est présente en Catalogne de manière très matérielle sous la forme de manuscrits dans les bibliothèques. En 915, l'évêque Riculf d'Elne lègue dans son testament *libros leges II, alium Romanorum, alium Gothorum*<sup>10</sup> ; le catalogue de Ripoll, rédigé vers

<sup>9</sup> Nous avons relevé 6 exemples du même phénomène ; les 2 plus anciens provenant du fonds capitulaire de Vic associent formellement la Loi romaine et l'autorité des canons : *secundum legem romanam et canonicam auctoritatem in quadruplo componat* (911) ; *secundum legem romanam et canonica auctoritate in quadruplo componat* (923).

Quatre d'entre eux invoquent la seule autorité de la *Lex romana* ; ils concernent tous la zone pyrénéenne : *componat quantum Lex Romana continet* (930, Sant Sadurni de Tavèrnoles) ; *in quadruplum componat et faciat sicut lex Romana est* (955, Santa Maria de Lavaix) ; *faciat sicut in lege Romana continet* (961, Santa Maria d'Alaó) ; *faciat sicut lex romana continet* (978, Lavaix).

<sup>10</sup> F. Monsalvatje y Fossas, *Noticias históricas*, Madrid, 1889-1919, t. XXI, append. 15.

1046, mentionne, à côté de plusieurs exemplaires de la Loi Gothique, une *Lex romana*. Souvenir, dans une abbaye fondée vers 880, du principe de la personnalité des lois, ou pratique d'une complémentarité des droits, à l'image de plusieurs plaids du début du X<sup>e</sup> siècle où les juges cherchent successivement dans la loi des Francs ou dans celle des Goths la sentence appropriée au délit ? En tout cas claire conscience de la pluralité des droits, puisqu'à quelques lignes d'intervalle, est mentionné un *Capitulare K.*, qui ne peut être qu'une collection de capitulaires, probablement celle d'Ansegise<sup>11</sup>... Quant au contenu du manuscrit de Ripoll, il semble logique d'y voir le Code de Théodose, peut-être sous une forme abrégée comme le bréviaire d'Alaric. Un manuscrit du code théodosien est attesté en Auvergne au X<sup>e</sup> siècle. Les relations durablement entretenues entre les rois de Tolède et Byzance ne peuvent exclure a priori qu'il s'agisse du code de Justinien, largement diffusé dans le milieu des clercs barcelonais à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Mais, entre temps, les juristes catalans sont allés se former aux écoles de Bologne...

L'influence romaine dans les pratiques juridiques et notariales ne requiert pas la médiation formelle du droit ; si l'on examine les formules et formulaires utilisés pour la rédaction des actes, on s'aperçoit non seulement que plusieurs remontent aux recueils wisigothiques, mais qu'ils relèvent d'une Vulgate commune à une grande partie de l'Europe chrétienne, dont l'origine commune ne peut être que romaine...

L'équipement culturel de la Catalogne – et d'abord le contenu des bibliothèques monastiques –

<sup>11</sup> La meilleure – et la plus récente – édition du catalogue de la bibliothèque de Ripoll reste celle de R. Beer, *Die Handschriften des Klosters Santa Maria de Ripoll, Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften*, 155. Band, Vienne, 1907-1908 (trad. cat. de R. Barnils y Giol, *Els manuscrits de Santa Maria de Ripoll, B.R.A.B.L.*, Barcelone, t. V, 1909-1910).



constitue le troisième avatar de la « présence romaine » ; son étude exige un exposé particulier ; nous l'avons fait en d'autres lieux. Disons seulement qu'à l'ombre d'Isidore, la présence de nombreux manuscrits d'œuvres classiques (et parmi elles, certaines figurant rarement dans les bibliothèques contemporaines, telles les poésies de Stace, Juvénal ou Perse) aurait séduit Euloge de Cordoue, tout étonné de trouver dans les abbayes de Navarre des ouvrages introuvables en Andalousie. La présence de classiques romains en Catalogne est d'ailleurs « actualisée » ou du moins continuée au-delà de l'époque classique ; Virgile, Horace et Juvénal doivent accueillir Arator et Sedulius, qui finissent par occuper une place dominante. Quant aux traités de grammaire, ceux de Priscien font largement jeu égal avec Donat. Outre la présence éparse dans les manuscrits de nombreux fragments d'œuvres classiques (14 vers de Stace ici, un glossaire de Juvénal là...), outre celle, débitée en tranche anonymes (*excerpta* ou *flores*) des *Étymologies* d'Isidore, l'imprégnation romaine de la culture catalane est attestée par le nombre et l'importance des glossaires (6 *glossas* recensées dans le catalogue de Ripoll de 1046, 16 glossaires rassemblant plus de 10 000 gloses dispersées dans les actuels Ms. 59 et 74 de l'Arxiu de la Corona d'Aragó) ; ces glossaires, outre leur rôle dans l'enseignement, étaient largement utilisés par les rédacteurs d'actes qui y trouvait les mots rares et savants capables de laisser leur marque personnelle dans les documents les plus banaux de la pratique notariale<sup>12</sup>...

Un dernier champ d'investigation de la mémoire romaine en Catalogne est fourni par l'idéologie politique, ou plus simplement par le vocabulaire du pouvoir et les représentations qui l'accompagnent.

Quelques remarques suffiront à ouvrir des perspectives de recherche plus approfondies. Nous avons déjà évoqué l'actualité du terme *Hispania* ; il épouse à ce point la destinée du territoire ibérique que, dans un texte contemporain de Charles le Chauve, le roi franc est qualifié de *rex Hispaniae* ; en revanche, lorsque les Catalans entreprennent au cours du X<sup>e</sup> siècle leur marche vers la souveraineté, ils s'écartent de l'*Hispania* et réservent le terme à la désignation des terres musulmanes, le plaçant en contrepoint de *Christianitas* : *tam in Christianitate quam in Hispania*<sup>13</sup>.

L'organisation de l'espace politique se fait à partir et autour de la *civitas*, dont le *comitatus* reste au XI<sup>e</sup> siècle une simple dépendance ; lorsque le comte de Barcelone, dans les serments de fidélité, arpente le champ territorial de la fidélité vassalique, il commence par égrener les trois cités de Barcelone, Gérone et Ausone, avant de leur adjoindre, introduits par *cum* les comtés et évêchés correspondants<sup>14</sup>. La cité abandonnée d'Ausone continue de contrôler un espace de pouvoir, alors que, depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle, le siège épiscopal a été transféré au vicus voisin ; Vic devra attendre le XII<sup>e</sup> siècle pour se voir admis au rang des toponymes. La prégnance de la cité reste telle qu'elle suffit à susciter d'éphémères et insaisissables comtés (Manresa) et que les comtés dépourvus de cité poursuivent une quête de légitimité qui commence par l'obtention d'un évêché domestique (Besalu). Il est également probable que la suprématie reconnue précocement à Barcelone dans la nébuleuse de comtés catalans, qui ne repose sur aucun fondement juridictionnel, s'explique d'abord par le prestige et le passé de la colonie romaine.

<sup>13</sup> M. Zimmermann, *art. cit. supra*, n° 4.

<sup>14</sup> M. Zimmermann, Aux origines de la Catalogne féodale : les serments non datés du règne de Ramon Berenguer I<sup>er</sup>, *Estudi General*, Revista del Col·legi Universitari de Girona, 1985-1986, n° 5-6, p. 109-151.

<sup>12</sup> Voir à ce sujet M. Zimmermann, *Écrire et lire...*, passim.



D'autres termes du vocabulaire politique conservent en Catalogne une signification archaïsante jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. C'est le cas de *principes*, qui porte une claire revendication de souveraineté. Dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle, les comtes catalans sont souvent qualifiés de princes, et l'usage du terme s'accompagne d'une adjectivation hyperbolique, mais ils ne portent jamais le titre dans leur titulature officielle ; en revanche, au milieu de X<sup>e</sup> siècle, un texte précise sans ambiguïté que « les rois des Francs et les papes de Rome sont les princes de nos régions<sup>15</sup> ».

Jusqu'à ce que le contexte féodo-vassalique entraîne une inflexion sensible du vocabulaire politique, l'usage et surtout la conjonction de certains termes attestent une claire fidélité à l'ordre romain ; ainsi, lorsque les comtes soulignent que c'est leur *functio*, donc leur service, qui leur confère la *potestas*, c'est-à-dire la participation à l'autorité suprême, ils perpétuent une conception romano-isidorienne du pouvoir souverain. Après l'an 1000, *potestas* ne désignera plus qu'un pouvoir d'exercice, délégué et révocable, à la disposition de détenteur du *dominium*<sup>16</sup>.

Il est un dernier mot, dont l'usage en Catalogne soulève d'évidentes réminiscences romaines : celui de *patria*. Alors qu'au VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, il apparaît dans la documentation exclusivement avec le sens de paradis, terre des élus, séjour auprès du Père, il « redescend sur terre » dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle et contribue de manière décisive à l'émergence et à l'affirmation d'un espace national catalan ; d'espace domestique et affectif mal défini, il en vient rapidement, affublé de détermi-

natifs, à caractériser un espace politique, une terre commune coïncidant avec une Catalogne encore anonyme ; dans les *Gesta comitum barcinonensium*, première histoire catalane composée entre 1162 et 1184, le terme rythme les pulsions successives de la politique royale, en particulier l'expansion territoriale, puisqu'après chaque victoire le souverain regagne sa patrie (*cum victoria ad patriam remeavit, rex in suam remeavit patriam, corpus eius ad patriam suam reportatum*<sup>17</sup> ...).

Le souvenir de Rome a entretenu une *descriptio mundi* devenue anachronique et permis la survie durable de concepts politiques ; la « familiarité » avec les classiques a favorisée l'émergence et l'expression de nouvelles réalités collectives. Mais la mémoire romaine, superficielle, éclatée, dispersée, véhiculée subrepticement par l'enseignement scolaire, favorise surtout la coloration « romaine », « antiquisante » ou « archaïsante » de l'expression écrite, y compris dans les actes les plus ordinaires de la vie quotidienne. La mémoire de Rome est surtout un décor occasionnel et affecté.

### Le décor romain : une manie archaïsante ?

La culture classique reste le témoignage le plus sûr d'une « mémoire romaine » dans la Catalogne carolingienne. Force est pourtant de constater qu'elle est très ponctuelle et relève moins d'une familiarité avec la Rome antique que d'une érudition glossologique assez élémentaire.

Les auteurs classiques latins sont représentés de manière honorable dans les bibliothèques catalanes ; certains ouvrages techniques, comme les traités des arpenteurs (*agrimensores*) romains sont eu aussi présents, et les bibliothèques offrent

<sup>15</sup> J. Pasqual, *Sacra Cathalonie antiquitatis monumenta*, Ms. 729 de la Biblioteca de Catalunya, 3, p. 76-78 (Acte de consécration de Santa Cecilia de Montserrat).

<sup>16</sup> « Et je t'empouvoierai » (*Potestativum te farei*). À propos des relations entre fidélité et pouvoir en Catalogne au XI<sup>e</sup> siècle, *Médiévales*, n° 10, printemps 1986, p. 17-36.

<sup>17</sup> *La patria aux origines de la Catalogne*, communication présentée au Centre d'Études Médiévales d'Auxerre, lors du colloque sur *La spatialisation du sacré dans le Moyen Âge occidental (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, 28 février-1<sup>er</sup> mars 1997.

l'accès à des œuvres rares, comme celle de Corippus, grammairien et historien africain du VI<sup>e</sup> siècle ; mais la surabondance des traités de grammaire (le scriptorium de Ripoll a pu être un centre de production et de diffusion de manuscrits grammaticaux), comme l'éloge de Priscien fait le 1<sup>er</sup> décembre 1045 par l'évêque Guislabert de Barcelone<sup>18</sup> soulignent le caractère utilitaire des ouvrages ; les classiques, œuvres poétiques comme ouvrages d'histoire, soutiennent un apprentissage ou initient une propédeutique. Les glossaires permettent tout au plus aux scribes de « faire savant » en proposant des substitutions lexicales plus ou moins risquées. Témoin la mésaventure de l'évêque barcelonnais Vives qui, dans deux documents de 990, s'intitule *Barchinonensis chodrus*, parce que, soucieux d'exalter sa vocation pastorale et de proposer un équivalent d'*episcopus-pastor*, il a déniché dans un glossaire une définition du type *chodrus : nobilissimus pastor significatur*, faisant du terme un anneau dans la chaîne des équivalents d'*episcopus*... L'explication de cette dérive nous est fournie par le *Liber glossarum* qui comporte une notice : *chodrus : nobilissimus pastor significatur et poeta quem Vergilius elegis laudat*<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> *Compulsi maxima necessitate librorum grammatice Artis quorum utilitas est per maxima omnibus clericis qui moventur in orbe terrarum ; et quia non habentur libri Prisciani Grammatice artis in nostra Sede qui corona et litterarum regularis rectitudo sunt omnium librorum qui sub celo leguntur, et quia bene decet eos habere omnis Christi ecclesia.*

Arxiu de la Corona d'Aragó, Cancill., perg. Ramon Berenguer I, 75 (Éd. J. Balari y Jovany, *Orígenes històrics de Catalunya*, Barcelone, 1899, p. 583-584).

<sup>19</sup> Voir à ce sujet M. Zimmermann, *Écrire et lire...* et, à propos de l'usage des glossaires, La connaissance du grec en Catalogne du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société*, Études offertes à P. Riché, Paris, 1990, p. 493-515, ainsi que, Langue et lexicographie : l'apport des actes catalans in Pratiques de l'écrit documentaire au XI<sup>e</sup> siècle, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 155, janvier-juin 1997, p. 185-205.

De manière générale, les réminiscences romaines disséminées dans la documentation n'expriment pas une connaissance approfondie de l'Antiquité ; elles se limitent à un « habillage » terminologique ; un mot ancien emprunté à un glossaire ou retenu d'une lecture donne à l'expression un caractère original, affecté ou archaïsant. Ainsi, *curialibus* plusieurs fois répété dans les documents de Sant Vicent de Gerri, ou *dragma* employé pour désigner la monnaie. Pour souligner l'ancienneté d'un mur mitoyen, l'évêque de Barcelone estime convaincant d'en faire remonter la construction à la fondation de la ville : *ab urbe condita*. Réciproquement, le sac de Barcelone en 985 inaugure un comput *ab urbe destructa* qui se prolonge pendant une dizaine d'années.

Au cours du XI<sup>e</sup> siècle, le souci d'originalité, servi par l'usage des glossaires, invite l'évêque barcelonnais, bientôt imité par le comte, à affubler la divinité du vieux nom païen de *numen*.

Avec davantage de constance, la protection de l'Antiquité est sollicitée dans la titulature comtale ou la géographie politique. Borrell se présente fièrement en *dux Hispaniae citerioris* et Ramon Berenguer IV est transformé en *nitor Hispaniae* par la conquête de Tortosa. Ce recours à un vocabulaire archaïque s'inscrit dans une évidente volonté de restauration politique ; c'est aux hommes peuplant le rivage de l'Ibérie que Berenguer Ramon II fait connaître la restauration de la province de Tarragone par Urbain II.

*Universi per iberum litus nec ne per tarragonensem provinciam homines perpendant...*

La même volonté d'équivalence terminologique ou la même manie archaïsante explique la présence du *tribun* ou du *saion* dans la dénonciation typologique des sacrilèges, ou la conversion de l'entourage du comte Ramon Borrell en une *satrapum multitudo*. On reste en revanche sceptique devant une évocation de la société catalane alignant

les *thoparcas totius telluris seu primates sui palatii, gardingi seu thiufadi*<sup>20</sup>.

Quant aux comtes d'Urgell, ils inaugurent un comportement politique original en incorporant régulièrement à partir de 1080 le titre de consul dans leur titulature officielle : *Ermengaudus urgellensis consul*.

Il est difficile de savoir si, derrière l'affectation érudite, figure une revendication politique analogue à celle des comtes barcelonais Borrell et Ramon Borrell qui, dans les années 970-995, tentèrent d'acclimater au sud des Pyrénées le titre de *dux, dux Gothiae*<sup>21</sup>, afin de trouver leur place dans l'assemblée des princes qui se superposait progressivement à la royauté franque.

De la même manière, lorsqu'au cours du X<sup>e</sup> siècle, les comtes catalans se dotent d'une titulature hyperbolique fondée sur une adjectivation proliférante, peut-on imaginer que les épithètes *illustrissimus* ou *clarissimus* imposent une discrimination ou une hiérarchie enracinée dans les réminiscences romaines des catégories sénatoriales ?

Du même courant relève le luxuriant décor mythologique entourant la description de l'enfer dans les formules de malédiction des eschatocoles, en particulier l'évocation rigoureuse de la géographie infernale<sup>22</sup>.

De manière générale toutefois, les exemples empruntés à l'histoire romaine sont liés aux origines du christianisme et ne prouvent aucune familiarité avec la civilisation classique. Hérode accompagne en enfer Judas, Datan et Abiron et,

<sup>20</sup> Langue et lexicographie, *art. cit. supra*, n° 19.

Sur le « décor » romain de la documentation catalane, on pourra consulter M. Zimmermann, *Écrire et lire...*, 4<sup>e</sup> partie, Genèse culturelle, chap. IX. Sédimentation.

<sup>21</sup> *Art. cit. supra*, n° 4.

<sup>22</sup> M. Zimmermann, Le vocabulaire latin de la malédiction du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Construction d'un discours eschatologique, *Atalaya*, Revue française d'études médiévales hispaniques, n° 5, automne-hiver 1994, p. 37-55.

après les malédictions de l'Ancien et du Nouveau Testament, c'est le sort de l'impie Néron qui est promis au sacrilège. Et c'est Constantin que Ramon Bérénguer I<sup>er</sup> institue patron de l'éphémère restauration d'un comté de Tarragone : *propter honorem Christi et sanctae Crucis gloriam, ut sicut regi Constantino, sic nobis de barbaris per crucis triumphum det victoriam*.

Si le manuscrit 151 de Ripoll consacre une page à une biographie d'Auguste (*De Octaviano Imperatore*), elle se réduit à la prédiction de la Pythie et à la légende de l'érection sur le Capitole d'une église consacrée à la Vierge : *prima omnium ibi edificaretur basilica ad honorem beate semperque virginis Marie que extat usque in presentem diem sicut Timotheus historiographus commemorat*.

L'histoire romaine, comme la connaissance des classiques, est une voie d'accès à la Révélation.

\*

\* \*

Souvenir de Rome. Oubli de Rome. Redécouverte de Rome au X<sup>e</sup> siècle. Marginalisés par l'évolution politique du royaume franc, entraînés à contre-cœur dans un mouvement centrifuge, confrontés à l'hégémonie califale sur la péninsule, les comtes catalans partent en quête de protections de rechange. Dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, la Catalogne « s'ouvre au monde » (Ramon d'Abadal<sup>23</sup>). À partir de 950, chaque année voit une délégation de comtes et d'évêques catalans gagner Rome et en rapporter une moisson de privilèges, substitut approximatif des anciens diplômes royaux. Au même moment, un document souligne cet apparent transfert d'allégeance en appelant

<sup>23</sup> R. d'Abadal i de Vinyals, *Com Catalunya s'obrí al món mil anys enrera*, Episodis de la Història, Barcelone, 1960.

conjointement les rois des Francs et les papes de Rome, « princes de notre région ». Quelques années plus tard, c'est à Rome, auprès du pape et de l'empereur Otton que se rend Gerbert, au terme de son séjour catalan.

Les Catalans retrouvent Rome, une Rome impériale, mais surtout pontificale ; c'est la Rome chrétienne et apostolique dont ils sollicitent la protection ; c'est elle aussi dont ils ont entretenu la mémoire : l'autre Rome, en quelque sorte. L'historien constate pour s'en étonner deux phénomènes contemporains : le développement du culte de Rome en Catalogne, illustré par la crue des

pèlerinages et des legs à Saint-Pierre, la multiplication des dédicaces d'églises à Pierre d'une part, l'absence clunisienne dans les comtés catalans d'autre part. La Catalogne n'a pas besoin de Cluny pour susciter et organiser son tropisme romain ; elle entretient des relations profondes, directes, quasi institutionnelles avec Pierre ; les églises locales consacrées à l'Apôtre apparaissent comme autant de relais drainant la charité des indigènes<sup>24</sup>.

Souvenir de Rome. Actualité de Rome. Sur-tout transmutation de Rome.

Michel Zimmermann

Université de Versailles–Saint-Quentin

<sup>24</sup> M. Zimmermann. *Écrire et lire...* 4<sup>e</sup> partie, Genèse culturelle, chap. X. La culture médiatrice.